

LE MOUVEMENT 2021

MEMO PRATIQUE POUR LES EFS



SNUipp
FSU 54

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

EDITO

Voilà un petit guide pour vous aider à mieux comprendre les mécanismes du mouvement.

Des vœux de chacun.e aux affectations en passant par les formalités administratives ou les nouveaux barèmes, il se veut d'être un outil pour vous permettre de n'avoir plus qu'à vous concentrer sur l'essentiel : la recherche du meilleur compromis possible entre vos désirs et la réalité de votre barème et des postes du département.

Le SNUipp FSU, 1^{er} syndicat dans les écoles, dont les représentant.es siègent à la CAPD est depuis de nombreuses années déjà, présent aux côtés des jeunes collègues qui débutent dans le métier. N'hésitez donc pas à faire appel à nous pour tout problème ou question, lors de nos permanences à l'INSPE ou du lundi au vendredi au 03 83 95 12 02

Également par mail : snu54@snuipp.fr

CALENDRIER DU MOUVEMENT

Du 22 mars au 12 avril 2021	Envoi des pièces justificatives pour les situations à prendre en compte dans le barème (bonification).
7 avril 2021	Parution de la liste des postes.
Du 8 au 22 avril 2021 à 17h	Saisie des vœux sur Internet (i-prof) Possibilité de RDV perso pour aide à la saisie (voir plus bas)
Du 18 mai au 1er juin 2021 inclus	Phase de vérification des barèmes : (un accusé de réception sera consultable sur I-Prof, rubrique « service, accès MVT 1D »). Durant cette période, les accusés de réception des vœux et du barème seront consultables directement dans l'application (via I-Prof). Vous pourrez demander des corrections de votre barème en cas d'erreur uniquement durant cette période et uniquement par mail à dorothée.cornu@ac-nancy-metz.fr ou julie.buren@ac-nancy-metz.fr (Pensez à nous le signaler aussi)
À partir du 15 juin 2021	Résultats de la première phase du mouvement
Jusqu'au 18 juin	Dépôts des demandes de « révision d'affectation »
18 juin	Envoi fiche manuelle pour les phases complémentaires.
Juillet 2021	Phase d'ajustement du mouvement
Fin août 2021	Phase d'ajustement du mouvement
Éventuellement septembre 2021	Phase d'ajustement du mouvement

LES PHASES

PHASE 1 (MAI ? — INFORMATIQUE) : NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
DES VŒUX PRÉCIS (ÉCOLES) ET DES VŒUX GÉOGRAPHIQUES
ET DES VŒUX LARGES ET DES VŒUX DE TYPES DE POSTE



TU AS OBTENU UN POSTE

TU ES AFFECTÉ.E À TITRE DÉFINITIF SUR CE
POSTE ET NE SERAS PAS OBLIGÉ DE PARTICIPER
AU MOUVEMENT L'AN PROCHAIN.

TU N'AS PAS OBTENU DE POSTE

TU DOIS PARTICIPER À LA PHASE 2, TU NE SERAS
PAS TITULAIRE DU POSTE L'AN PROCHAIN ET
DEVRA PARTICIPER AU MOUVEMENT.



PHASE 2 (JUIN/JUILLET ? — INFORMATIQUE/MANUELLE) : NOMINATION À
TITRE PROVISOIRE

LE LOGICIEL CHERCHE À NOUVEAU DES POSTES DISPONIBLES EN FONCTION DE
TES DEMANDES DE PHASE 1.

TU DOIS ÉGALEMENT REMPLIR UNE FICHE MANUELLE EN CLASSANT PAR ORDRE
DE PRÉFÉRENCE LES TYPES DE POSTE ET LES ZONES GÉOGRAPHIQUES.



TU AS OBTENU UN POSTE

TU ES AFFECTÉ.E POUR UNE ANNÉE SUR CE
POSTE. TU DEVRAS PARTICIPER AU MOUVEMENT
L'AN PROCHAIN.

TU N'AS PAS OBTENU DE POSTE

PHASE 3 (FIN AOÛT ? — MANUELLE)
RECHERCHE MANUELLE DES POSTES EN FONCTION
DE TA DEMANDE SUR FICHE MANUELLE.



SNUipp
FSU 54

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

LE BARÈME POUR LES EFS

1 - (rang concours acad/1000)

+

10 points pour l'année en cours

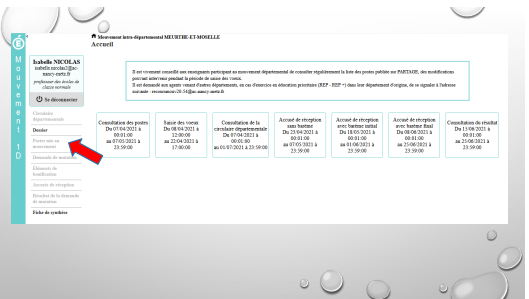
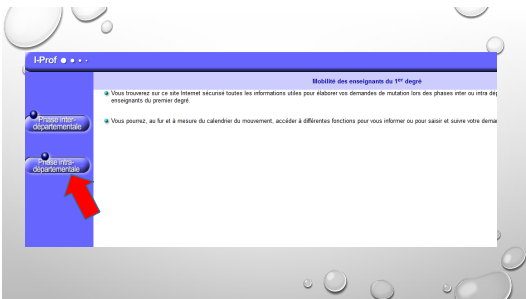
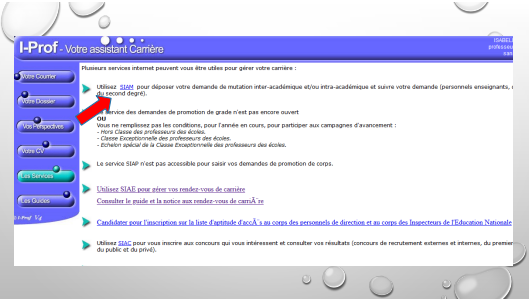
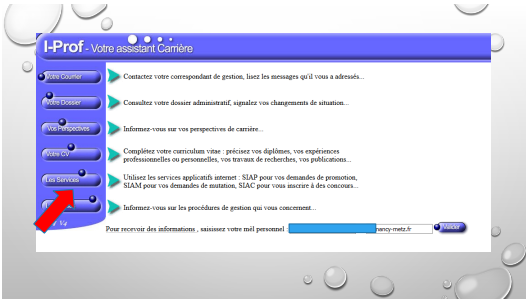
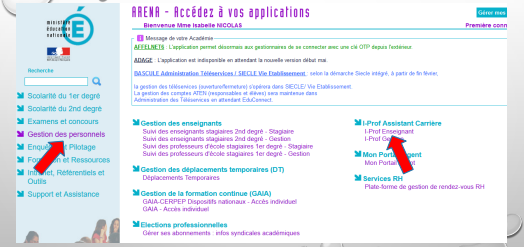
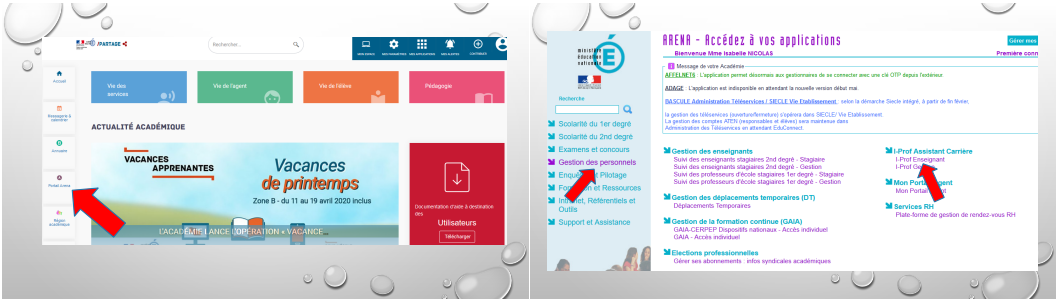
Selon les situations, il est possible d'avoir des points supplémentaires :

Enfants	6 points par enfant de moins de 18 ans à charge ou à naître avant le 01/09/2021 <i>L'âge des enfants est pris en compte avant le 31 août 2021</i>
Ancienneté de service dans l'éducation nationale	(1 point par an, 1/12 par mois, 1/360 par jour) x10
Agent en situation de handicap (BOE), conjoint et enfant en situation de handicap	500 points (justificatif nécessaire)
Situation médicale grave à prendre en compte	9 points
Situation sociale grave à prendre en compte	9 points

Pour vérifier votre barème, n'hésitez pas à utiliser notre calculateur sur notre site e-mouvement.snuipp.fr/54

OU SAISIR SES VOEUX?

- PARTAGE > Portail ARENA > Gestion des personnels > I-Prof Enseignant > Les services > SIAM > Phase intra départementale



COMMENT SAISIR SES VOEUX EN PHASE 1?

En tant que participant.e obligatoire, tu dois remplir l'écran 1 ET l'écran 2.

Vœux composant votre demande

Vœux (écran 1)

Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié
Vous n'avez saisi aucun vœu.						
<input type="button" value="Ajouter un vœu"/> Vous ne pouvez formuler un vœu tant que vous n'avez pas formulé au moins un vœu large. <input type="button" value="Supprimer la sélection"/>						

Vœux larges (écran 2)

Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG
Vous n'avez saisi aucun vœu large.		

Ecran 1

- Des vœux précis «école» et des vœux «géographiques»(commune et regroupements de communes)
- De 1 à 40 vœux
- Pas de vœu géographique obligatoire, mais cela est conseillé pour les participant.es obligatoires (afin de ne pas être nommé.e sur l'écran 2 ou l'extension)
- Discriminants en cas d'égalité de barème :
1 - RANG DU VŒU
2 - AGS EN TOTALITÉ

Ecran 2

- 2 Vœux larges minimum
- Le vœu se compose d'un MUG (type de poste) et une zone large.

Mouvement intra-départemental MEURTHE-ET-MOSELLE

Ajout d'un vœu large

Cet écran permet la saisie d'un vœu obligatoire.

Zone infra départementale	LONGWY 1-2
Regroupement de MUG	Enseignants

QUELS POSTES ?

Je peux les demander et être titulaire

- Les postes d'adjoint.es élémentaire et maternelle
- Les postes de remplaçant.es BAAZ et BFC
 - Les postes TRS non bloqués
 - Les décharges de direction

Je peux les demander mais je ne serai pas titulaire (affectation pour un an)

Les postes ASH

Attention, renseignez-vous bien sur certains postes spécialisés qui peuvent parfois être des affectations compliquées.

Je ne dois pas demander

- Les postes bloqués (b)
- Les postes de direction 2 classes et plus
- Les postes à profil (p) si vous n'avez pas postulé et avis favorable
 - PEMF
- UN POSTE QUE JE NE SOUHAITE PAS !

LA FICHE MANUELLE

ANNEXE DEPARTEMENTALE N°4

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE RENTREE 2020

FICHE COMPLEMENTAIRE DE VŒUX

PHASES COMPLEMENTAIRES D'AFFECTATION

POUR LES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE SANS AFFECTATION APRES LA PHASE INFORMATIQUE DU MOUVEMENT 2020

FICHE A COMPLETER ET A SIGNER PUIS A TRANSMETTRE

Par voie électronique à :

sandy.parisse@ac-nancy-metz.fr

julie.buren@ac-nancy-metz.fr

POUR LE 24 juin 2020

ATTENTION, l'administration se base sur l'adresse notée ici pour ton affectation.

NOM D'USAGE :NOM DE NAISSANCE :

Prénoms :

Adresse :COMMUNE.....Tél :

Affectation 2019/2020 : Ecole.....Commune.....Classe.....

Titulaire du CAPPEI : OUI (1) NON (1) **Diplôme pour travailler sur des postes spécialisés.**
CAPPEI en cours : OUI (1) NON (1) **Tu peux quand même être affecté.e sur ce type de poste même si tu n'as pas le CAPPEI.**

Titulaire de la Liste d'Aptitude Direction 2 cl et + : OUI (1) NON (1)
Acceptez-vous, titulaire ou non de la Liste d'Aptitude, une affectation sur un poste de direction d'école De 2 classes et plus : OUI (1) NON (1)

Compétence(s) ou habilitation(s) en langues étrangères : OUI (1) NON (1)
Si oui, pour quelle(s) langue(s) étrangère(s) : **En tant qu'EPS tu as validé une UE de langue.**

SITUATION FAMILIALE (1) :

Nombre d'enfants de moins de 18 ans au **01-09-2020** :

Précisez la date de naissance de chacun d'eux :

Avez-vous sollicité l'autorisation d'exercer à temps partiel **pour l'année scolaire 2020/2021** : OUI (1) NON (1)
Si oui, à quelle quotité ? :.....%

PHASE INFORMATISEE : Avez-vous saisi des vœux sur internet ? OUI (1) NON (1)

Si non, pour quelle raison :

OBSERVATIONS ET REMARQUES PARTICULIERES QUANT A VOS VŒUX D'AFFECTATION MANUELLE :

Ici tu peux noter toutes les informations supplémentaires pouvant permettre à l'administration de t'affecter sur un poste qui te correspondrait le plus. Exemples : écoles à éviter pour raisons perso, types de postes à éviter si tu ne t'en sens pas capable, villes/secteurs à privilégier parce que tu as de la famille, possibilités de logement ou expériences pro, continuité de service... Toutes ces remarques doivent être argumentées

ATTENTION, ce ne sont que des informations complémentaires au classement ci dessous et non des garanties... Le SNUIPP FSU s'appuyait sur ces écrits durant la CAPD mais depuis cette année, tu n'es plus représenté.es par un syndicat.

CHANGER DE DÉPARTEMENT

Les demandes de changement de département (**INEAT EXEAT**) doivent être déposées à partir du mois de mars jusqu'au 10 mai.

Une fois l'Inéat (demande d'entrée dans un nouveau département) et l'Exéat (demande de sortie du département actuel) obtenus, les PE sortants enseigneront définitivement dans le nouveau département.

Des modèles de courrier sont disponibles sur notre site.

Les permutations informatisées (demandes à faire en novembre-décembre) sont quant à elles réservées aux titulaires, vous ne pourrez y participer qu'une fois en T1.

Plus d'infos sur notre site : https://54.snuipp.fr/spip.php?article4282&var_recherche=ineat

Indiquez-nous dès à présent vos souhaits de changement en contactant vos représentant.es SNUipp et n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans vos démarche !

LE RÔLE DU SNUIPP FSU 54

INFORMER ET ACCOMPAGNER TOUTE LA PROFESSION

Réunions d'Infos Syndicales

Pour toutes et tous, syndiqué.es ou non
Pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement
Dates sur notre site

Aide à la saisie des vœux

Pour toutes et tous, syndiqué.es ou non, nous vous proposons des
RDV perso pour vous accompagner (plus d'infos par mail ou sur
notre site)

Plateforme spéciale mouvement

<https://e-mouvement.snuipp.fr/54>

Vous retrouvez ici toutes les infos essentielles, le
calculateur, les fiches de contrôle, circulaires et
statistiques



● DOSSIER MOUVEMENT 2021 SNUIPP-FSU MEURTHE-ET-MOSELLE
Toutes les informations sur le mouvement 2020

C'est parti pour le mouvement 2021 !

Pourquoi le mouvement est toujours un acte important dans la
vie de nos collègues les enseignants ? Parce qu'il nous permet de
faire entendre nos voix et de nous faire entendre. C'est un moyen de
nous faire entendre et de nous faire entendre.

Pour le SNUIPP FSU 54, cette année est un peu spéciale car nous sommes
travailler ensemble et nous sommes ensemble. Nous sommes ensemble
pour nous faire entendre. C'est pourquoi nous vous proposons un
calculateur pour vous aider à saisir vos vœux. Vous pouvez
le trouver sur notre site internet. Vous pouvez aussi le trouver
sur notre site internet. Vous pouvez aussi le trouver sur notre
site internet.

● Nous déclarons que nous sommes ensemble et nous sommes
pour vous entendre. C'est pourquoi nous vous proposons un
calculateur pour vous aider à saisir vos vœux.



+ Infos sur notre site et Facebook

GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ

Analyse et questions sur la circulaire et la liste des postes
Vérification des barèmes
Anomalies d'affectations

VOUS REPRÉSENTER ET VOUS DÉFENDRE

Depuis le vote de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, les CAPD ne sont plus habilités à gérer le mouvement. Sans information transmise par la DSDEN, vos élu.es ne pourront travailler qu'avec les renseignements que vous leur donnerez

Nous dénonçons les règles abusives de la circulaire et essaie de les faire modifier pour que les collègues ne soient pas lésé.es.

Nous veillons à la transparence des opérations et à l'équité de traitement et accompagnons les collègues en cas d'erreur de barème.

Nous accompagnons les collègues qui déposent un recours contre leur affectation.

PENSE À TE SYNDIQUER !

POUR NOUS PERMETTRE DE CONTINUER
À FAIRE TOUT ÇA !

POUR NOUS DONNER PLUS DE POIDS
FACE À LA HIÉRARCHIE !

<https://adherer.snuipp.fr/54>



51, rue de Metz 54000 NANCY

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30

Tel. : 03 83 95 12 02

E-mail : snu54@snuipp.fr

Site : www.snuipp.fr/54

LE SNUIPP-FSU 54 À VOS CÔTÉS

Sophie et Mathilde, responsables débuts de carrière sont disponibles par mail pour répondre aux questions des néos.

